

VILLA ROSAE – CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

En vigueur au *Date*

ARTICLE PRÉLIMINAIRE.

Les présentes conditions générales de vente (ci-après les « **CGV** ») ont pour objet de définir les droits et obligations respectives de la Société VILLA ROSAE (942 444 944 R.C.S. Aix-en-Provence), dont le siège social est situé 68, Avenue du Jas de Violaine à Venelles (13770) (ci-après la « **Société** ») et de son client (ci-après le « **Client** ») dans le cadre de la fourniture des services proposés par la Société.

Dans le cadre de son activité, VILLA ROSAE propose différents types de services dont les caractéristiques principales sont détaillées dans le Devis, tel que ce terme est ci-après défini (ci-après individuellement ou collectivement les « **Services** »).

ARTICLE 1 – ACCEPTATION ET OPPOSABILITÉ DES CGV.

Toute commande ou réservation de Services implique l'acceptation pleine et entière des présentes CGV par le Client. Ces dernières s'appliquent sans restriction ni réserve à toute relation contractuelle établie entre la Société et le Client, à l'exclusion de toute autre condition générale ou particulière non expressément acceptée par écrit par la Société.

Les présentes CGV peuvent faire l'objet de modifications par la Société, les nouvelles versions étant applicables aux commandes postérieures à leur mise en vigueur. La version applicable est celle en vigueur au jour de la commande du Client.

ARTICLE 2 – FORMATION DU CONTRAT.

2.1 – Établissement du Devis.

Préalablement à toute prestation, la Société établit un devis détaillé (ci-après le « **Devis** ») précisant la nature des Services, leur détail, leurs caractéristiques essentielles, leur prix unitaire hors taxes et toutes taxes comprises, les délais d'exécution prévisionnels ainsi que toute autre modalité particulière d'exécution.

Le Devis constitue les conditions particulières du contrat et vient compléter ou, le cas échéant, déroger aux présentes CGV. L'ensemble forme un tout contractuel indivisible (ci-après le « **Contrat** »).

2.2 – Acceptation du Devis.

Le Devis demeure valable pendant une durée de TRENTE (30) jours à compter de son établissement, sauf mention contraire. L'acceptation du Devis par le Client, matérialisée par sa signature datée ou par tout autre moyen convenu avec le Prestataire, emporte formation du Contrat et acceptation sans réserve des présentes CGV.

Il appartient au Client de vérifier que le Devis et les Services qui y figurent correspondent exactement à ses besoins et attentes. Outre le devoir de conseil de la Société, qui constitue une obligation de moyens,

VILLA ROSAE ne saurait être tenue responsable d'erreurs ou d'omissions commises par le Client lors de l'acceptation du Devis et la sélection des Services.

2.3 – Informations et documents à fournir.

Le Client s'engage à fournir à la Société, à ses propres frais et dans les délais convenus, tous les éléments, informations et documents nécessaires à l'établissement du Devis ainsi qu'à la bonne exécution des Services. Il garantit l'exactitude et la complétude des informations transmises.

ARTICLE 3 – EXÉCUTION DES SERVICES.

3.1 – Modalités d'exécution.

Les Services sont exécutés conformément aux règles de l'art et à la réglementation en vigueur à la date de conclusion du Contrat. La Société s'engage, à titre d'obligation de moyens, à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à la bonne exécution des Services dans le respect des délais convenus.

Pour la bonne exécution des Services, le Client s'engage à faciliter l'accès aux lieux d'intervention dans les conditions de sécurité requises et pendant les plages horaires convenues ou à remettre tout document qui serait nécessaire à VILLA ROSAE dans le cadre de l'exécution de sa mission.

3.2 – Délais d'exécution.

Les délais d'exécution mentionnés dans le Devis sont délivrés par VILLA ROSAE et donnés à titre indicatif et prévisionnel, compte tenu de la particularité des Services dispensés. Ces délais pourront être prolongés notamment en cas de force majeure, de retard dans la fourniture d'éléments par le Client, de modification des Services demandée par le Client, ou de tout autre événement indépendant de la volonté de la Société.

Le cas échéant, VILLA ROSAE s'engage à en informer sans délai le Client et à tout mettre en œuvre pour réduire autant que possible les délais d'exécution des Services dispensés.

3.3 – Modification des Services.

Toute modification des Services non prévue au Devis initial fera l'objet d'un devis complémentaire soumis à l'acceptation préalable et commune du Client et de VILLA ROSAE. Le Client Ces modifications pourront entraîner une révision des délais d'exécution et du prix initialement convenus.

ARTICLE 4 — RÉTRACTATION.

4.1 — Droit de rétractation.

Le Client dispose d'un délai de QUATORZE (14) jours à compter de la validation du Devis pour exercer son droit de rétractation en adressant à VILLA ROSAE, par tout moyen le formulaire figurant en Annexe 1, date d'envoi et cachets des services postaux faisant foi.

Par la conclusion du Contrat, l'adhésion aux CGV et conformément aux dispositions de l'article L.221-25 du Code de la consommation, le Client accepte expressément que la fourniture des Services débute ou puisse débuter avant l'expiration du délai de rétractation fixé au présent Article. Par conséquent, toute rétractation intervenant dans le délai et les conditions posées au présent Article entraînera un paiement, par le Client, d'un montant calculé *prorata temporis* et correspondant à tout ou partie des Services fournis par VILLA ROSAE jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

Le Client reconnaît également avoir connaissance et accepter qu'en cas de réalisation intégrale des travaux pendant le délai de 14 jours visé au présent Article, il ne disposera plus de la faculté de se prévaloir du présent droit de rétractation.

4.2 — Mise en œuvre

Il appartient au Client de rapporter la preuve de l'exercice du droit de rétractation dans les conditions posées au présent Article, et notamment de s'assurer de la bonne réception du formulaire par VILLA ROSAE.

ARTICLE 5 – MODALITÉS FINANCIÈRES.

5.1 – Prix et tarifs.

Les prix des Services sont ceux indiqués dans le Devis accepté par le Client. Ils sont exprimés en euros hors taxes et toutes taxes comprises. La Société se réserve le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant précisé que seuls les prix figurant dans le Devis accepté par le Client lui sont applicables.

5.2 - Modalités de paiement.

La Société peut exiger le paiement d'un acompte dont le versement conditionne le commencement de l'exécution des Services. Le montant et les modalités de cet acompte sont précisés dans le Devis.

Le solde du prix est payable selon les modalités définies dans le Devis, et à défaut dans un délai de VINGT (20) jours suivant la facturation. Les moyens de paiement acceptés comprennent les espèces dans les limites légales, les chèques bancaires, les virements bancaires et les cartes bancaires.

5.3 – Retard de paiement.

Tout retard de paiement entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire de QUARANTE EUROS (40 €) majorée des intérêts légaux calculés à compter de la date d'échéance. La Société se réserve également le droit de suspendre l'exécution de ses prestations pendant toute la période d'impayé et, en l'absence de paiement par le Client, de résoudre le Contrat aux torts exclusifs du Client.

ARTICLE 6 – GARANTIES ET RESPONSABILITÉS.

La Société garantit le Client, conformément aux dispositions légales, contre tout défaut de conformité ou vice caché provenant d'un défaut de conception ou de réalisation des Services. Cette garantie se limite au remboursement des Services effectivement payés ou à leur rectification. Cette garantie ne couvre pas les défauts résultant de l'usure normale, d'un mauvais usage, d'un défaut d'entretien ou de prestations réalisées par des tiers non mandatés par la Société.

En tout état de cause, la responsabilité de la Société, toutes causes confondues, est limitée au montant des Services effectivement payés par le Client. Cette limitation ne s'applique pas en cas de dol ou de faute lourde de la Société.

ARTICLE 7 – DONNÉES PERSONNELLES.

Le Client est informé que la Société peut, pour les besoins d'exécution des Services, récolter auprès de lui certaines données protégées par la réglementation relative à la protection des données personnelles et indispensables à l'exécution du Contrat. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des Services et des garanties éventuellement applicables.

Le responsable du traitement des données est la Société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité à ses employés, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à la Société. Le cas échéant, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, la Société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du Client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité et d'opposition concernant ses données personnelles, qu'il peut exercer en effectuant sa demande écrite et signée auprès de la Société, accompagnée d'une copie d'un titre d'identité avec signature du titulaire.

ARTICLE 8 – DISPOSITIONS GÉNÉRALES.

8.1 – Indivisibilité.

Si une ou plusieurs stipulations des présentes CGV étaient déclarées nulles en application d'une loi, d'un règlement ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée. En outre, le fait pour une des Parties aux présentes CGV de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'autre Partie à l'une quelconque des dispositions des présentes CGV ne saurait s'interpréter comme une renonciation de sa part à se prévaloir dans l'avenir d'un tel manquement.

8.2 – Imprévision et force majeure.

En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de l'acceptation du Devis, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la Partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

Également, les Parties ne pourront être tenues pour responsables si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une quelconque de leurs obligations, prévues par le devis ou les présentes CGV et telles que découlant d'un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil ou d'aléas sanitaires ou climatiques exceptionnels indépendants de la volonté des Parties.

8.3 – Indépendance des Parties.

Les Parties sont des cocontractants indépendants l'un de l'autre et aucune d'elle n'a le pouvoir d'agir en tant qu'agent ou employé de l'autre, ni d'engager l'autre de quelque manière que ce soit. Chaque Partie assumera seule le coût des charges et dépenses relatives aux tâches et responsabilités qui lui incombent dans le cadre du Contrat.

ARTICLE 9 – COORDONNÉES DE LA SOCIÉTÉ.

Toute communication et/ou demande d'information faite par le Client à la Société pourra être réalisée à l'une des coordonnées suivantes :

- **Société VILLA ROSAE** (942 444 944 R.C.S. Aix-en-Provence)
68, Avenue du Jas de Violaine à Venelles (13770).
contact@villarosae.fr ; +33 6 79 82 93 97.

ARTICLE 10 – LITIGES.

Les CGV et toutes les obligations non contractuelles y relatives seront régies par et interprétées conformément au droit français.

En cas de litige sur l'interprétation ou l'exécution des CGV, les Parties conviennent de tenter d'en trouver un règlement amiable dans le délai d'UN (1) mois, la Partie la plus diligente invitant l'autre Partie à la tenue d'une réunion au cours de laquelle le(s) grief(s) reproché(s) sera(ont) évoqués afin de parvenir à un règlement amiable dudit litige.

La Société informe le Client que le recours à la médiation n'est possible qu'à la condition que la réclamation du Client n'ait pas été préalablement examinée par un juge ou un autre médiateur et qu'elle ait déjà fait l'objet d'un recours amiable auprès de la Société. Tous les litiges n'ayant pu faire l'objet d'une résolution amiable et résultant de la négociation, la formation, l'exécution, l'interprétation ou la résiliation des CGV ou du Devis, seront soumis aux tribunaux compétents dans les conditions de droit commun.

ARTICLE FINAL – ACCEPTATION DU CLIENT.

Les présentes CGV sont expressément agréés et acceptés par le Client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire.

ANNEXE 1 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquelement si vous souhaitez vous rétracter de votre inscription, à l'adresse postale et/ou à l'adresse électronique y figurant.

Fait à _____

Le _____ / _____ / _____

A l'attention de la Société **VILLA ROSAE** (942 444 944 R.C.S. Aix-en-Provence), dont le siège social est sis, **68, Avenue du Jas de Violaine à Venelles (13770)** – contact@villarosae.fr

J e s o u s s i g n é (e) ,

Domicilié actuellement au _____
à _____

Vous notifie par la présente la rétractation de mon acceptation faite le _____ / _____ / _____
au devis n° _____ du _____ / _____ / _____ d'un montant total de
_____ € TTC.

Pour faire valoir ce que de droit,

Signature :